

AIPR - Opérateur

Date de dernière mise à jour : 27 mars 2025

Contexte et réglementation

L'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) est une réglementation instaurée par le ministère de la Transition Écologique, devenue obligatoire au 1er janvier 2018 pour tout salarié intervenant à proximité des réseaux aériens ou enterrés sur un chantier de travaux.

L'AIPR est délivrée après réussite d'un examen par QCM encadré par l'État. L'AIPR a pour but de réduire les risques ainsi que les dommages aux réseaux lors des travaux à proximité, même dans le cadre de travaux urgents.

Durée de validité : 5 ans, en application de l'arrêté du 22-12-2015 relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux

Objectifs pédagogiques

- Identifier les risques, en temps réel lors des interventions à proximité des réseaux
- Mettre en œuvre les principes de prévention et les consignes reçues de l'encadrement
- Obtenir l'AIPR Opérateur

Publics cibles

Personnel chargé de conduire des engins à proximité de réseaux enterrés ou aériens ou d'effectuer des travaux urgents dispensés de DT et DICT sous la direction de l'exécutant de travaux (conducteurs d'engins de chantier, conducteurs de nacelles, grues, pompes à béton, suiveurs, canalisateurs, ouvriers en travaux publics).

Pré-requis

- Être âgé d'au moins 18 ans
- Parler et écrire français
- Avoir une expérience en tant que conducteur d'engins et suiveur.

Profil du formateur

Formateur expert BTP et justifiant d'une expérience terrain confirmée dans le domaine

Programme

Réseaux et réglementation

- Les réseaux et les accidents
- Les dispositions réglementaires
- Les droits, les obligations et les responsabilités

Intervention à proximité des réseaux

- Les intervenants des réseaux et leur rôle
- Les risques liés aux réseaux
- L'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux
- Les investigations des réseaux
- Les travaux à proximité des réseaux
- Que faire en cas d'endommagement ?
- La règle des 4 "A"
- Les travaux sans tranchée

Mise en situation pratique

- Identification des réseaux selon les plans et le marquage-piquetage sur la zone de travail
- Analyses de risques sur la zone de travail in situ
- Reconnaissance des matériels en lien avec les réseaux

Durée de la formation

0,5-1 jour (3,5-7 heures)

Moyens pédagogiques

- Salle de formation équipée (PC, projecteur, Paperboard) pour exposé théorique
- Mises en situation pratiques à partir de reportages photographiques
- Entraînement à l'examen final réalisé en continu sous forme de QCM servant de fil conducteur à la formation

Modalités d'évaluation

QCM-AIPR en ligne, sur la base de 40 questions à choix multiples, aléatoires et individuelles

Documents délivrés

- Certificat de réalisation
- Attestation de compétence AIPR Opérateur

Matériel requis

Pas de matériel requis

Accès à la formation

Entretien préalable réalisé afin de définir les modalités d'accès.

Délai d'accès

Entre 48h et 72h à compter de la prise de contact selon les places disponibles.

Calendrier

Disponible sur notre site www.certalis.com

Tarifs

Voir devis

Handicap - Accès aux PSH

Pour les personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique peut être engagé pour faciliter leur parcours.

Contact

✉ contact@certalis.com

☎ 01 87 66 99 83